



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL NO. - N° D'APPROBATION

S.WA-3327

FEB 12 1987

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

NCR Canada Limited
6865 Century Avenue
Mississauga, Ontario
L5N 2E2

for the following devices:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

Electronic Scanner Scale / Balance
électronique à lecteur

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

7824

/

AVIS D'APPROBATION

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

NCR Corporation

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

9.995 kg x 0.005 kg
Or avoirdupois équivalent / Ou
l'équivalent en avoirdupois.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic scale that when interfaced to an approved and compatible electronic cash register (ECR) forms an electronic point of sale weighing system.

The weight display is a four digit seven segment LED type. Weight is sensed on four load cells which are positioned under the weigh platter.

Contained within the scale housing is a laser scanner which identifies packages marked with UPC scanning labels.

The device is fitted with a timer which blanks the weight display after 15 seconds of stability. To perform linearity tests without a time restriction it is necessary to disable the timer.

To disable timer -

- (a) Place 5 kg on scale platform
- (b) Power Scanner/Scale OFF/ON
- (c) Proceed with testing.

To return the scale to a normal operating mode, it is necessary to enable the timer.

To enable timer -

- (a) Clear scale platform
- (b) Power Scanner/Scale OFF/ON
- (c) Timers are enabled

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance entièrement électronique qui, une fois reliée à une caisse enregistreuse électronique, approuvée et compatible, forme un ensemble de pesage électronique de point de vente.

L'indicateur de poids est un dispositif à quatre chiffres de sept segments, à diodes électroluminescentes. Le poids est capté par quatre cellules de pesage installées sous le plateau de pesage.

Sous le boîtier de la balance, un lecteur au laser identifie les emballages qui sont marqués d'étiquettes CPU.

L'appareil est pourvu d'une minuterie qui efface l'affichage du poids à l'indicateur après 15 secondes d'inactivité. Pour effectuer des essais de linéarité sans limitation de temps, le circuit de minuterie doit être invalidé.

Pour invalider le circuit de minuterie -

- (a) placer une charge de 5 kg sur le plateau de la balance;
- (b) mettre la balance à lecteur sous tension;
- (c) procéder à la mise à l'essai;

Pour remettre la balance en mode de fonctionnement normal, le circuit de minuterie doit être validé.

Pour valider le circuit de minuterie -

- (a) retirer toute charge qui se trouve sur le plateau;
- (b) mettre la balance à lecteur sous tension;
- (c) le circuit de minuterie est maintenant validé.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The scanner/scale is fitted with two methods of resetting the device to zero, which are as follows:

(a) "Power ON/OFF Reset" - During the power ON/OFF sequence, the scale electronics reset and establish a zero balance. After the diagnostics have been completed the scale will read "Scale Ready".

(b) "Manual Reset" - The operator can manually reset the device to read zero by lifting and replacing the scale platter. The scale electronics establish a zero balance and the indicator will read "Scale Ready". This indicates that the device is on zero.

Neither the power ON/OFF nor Manual Reset will function if outside of the zero parameters.

Note: The center of zero is indicated by "Scale Ready".

The zero and span adjustments are located within the scale housing and they can be sealed using a lead and wire seal or a tamper proof paper seal, however, the design is such that it does not meet the requirements of SGM3/10.

The devices herein listed were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T483.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

La balance à lecteur peut être remise à zéro de deux façons, soit les suivantes:

(a) "Réglage par mise sous tension" - Pendant la séquence de mise sous tension, les circuits électroniques de la balance régulent la balance à l'état zéro. Une fois les vérifications diagnostiques terminées, la balance affiche "Scale Ready".

(b) "Réglage manual" - L'opérateur peut régler manuellement l'appareil pour obtenir un affichage de zéro en soulevant puis en replaçant le plateau sur la balance. Les circuits électroniques de la balance établissent un état zéro et l'indicateur affiche "Scale Ready", ce qui signifie que l'appareil est réglé à zéro.

Ni l'une ni l'autre des méthodes de réglage ne fonctionnent lorsque le zéro se trouve à l'extérieur des paramètres du zéro.

Remarque: Le centre du zéro est indiqué par l'affichage "Scale Ready".

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée sont logés dans le boîtier de la balance et peuvent être scellés au moyen d'un plomb et d'un fil métallique ou au moyen d'un sceau inviolable en papier, mais ils ne permettent pas de satisfaire aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

Les instruments énumérés dans le présent avis figuraient préalablement sur l'avis d'approbation temporaire S.WA-T483.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-N206
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0129

FEb 12 1987

S.WA-3327

